

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.
PERMIS D'ENVIRONNEMENT - CLASSE 2

Concerne : S.A ELIA ASSET, Boulevard de l'Empereur 20 à 1000 Bruxelles,

En vue : de maintenir en activité le poste haute tension du lieu-dit « Port de la Praye »,

Situation : rue des Ateliers 14 à 6250 CHATELET.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Aiseau-Presles à partir du 13 mai 2024.

* **Date d'affichage de la demande : 06 mai 2024.**

* **Date d'ouverture de l'enquête : 13 mai 2024.**

* **Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : à l'Administration Communale d'Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies, le 27 mai 2024 à 11h00.**

* **Les observations écrites peuvent être adressées à : l'Administration Communale de Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies.**

Il est porté à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service*, et le mercredi jusqu'à 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Travaux/Environnement au 071/260.612.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale de Aiseau-Presles dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur.
- du Conseiller en Environnement : Frédéric DEYONGHE – tél : 071/260.666
- du Collège Communal.
- Du Fonctionnaire technique: Service Public de Wallonie – ARNE – DPA - rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi – tél : 071/65.47.80.

Le Collège Communal d'Aiseau-Presles est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Fait à Aiseau-Presles, le 06 mai 2024.